

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 9 juillet 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3158: Muzard.
Dossier 2015-3225: Établissement JL Coquet.
Dossier 2015-3278: Rouge-Pullon.
Dossier 2015-3250: Billards Toulet.
Dossier 2015-3221: Atelier Sanson.
Dossier 2015-3228: Atelier Jovis.
Dossier 2015-3235: Decotec.
Dossier 2014-2951: Frédéric Bastin et Fils.
Dossier 2015-3267: La Techni-Soudure.
Dossier 2015-3243: Hôtel Plaza Athénée.
Dossier 2014-2952: J.M. Weston.
Dossier 2015-3190: Bonneterie d'Armor.
Dossier 2015-3196: Martineau.
Dossier 2015-3214: K. Jacques.
Dossier 2015-3181: Tissages Burnichon.
Dossier 2015-3217: Atelier Autruche.
Dossier 2015-3171: Ferronnerie Betemps.
Dossier 2015-3187: Orgiazzi.
Dossier 2015-3209: Terres cuites de Raujolles.
Dossier 2014-3136: Atelier de la Pierre.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE